

Quelles pressions notre société fait-elle peser sur la biodiversité et quels usages favorables mettons-nous en œuvre ?



Artificialisation et transferts d'OCCUPATION DU SOL 2010-2015

2019

Thème de l'observatoire

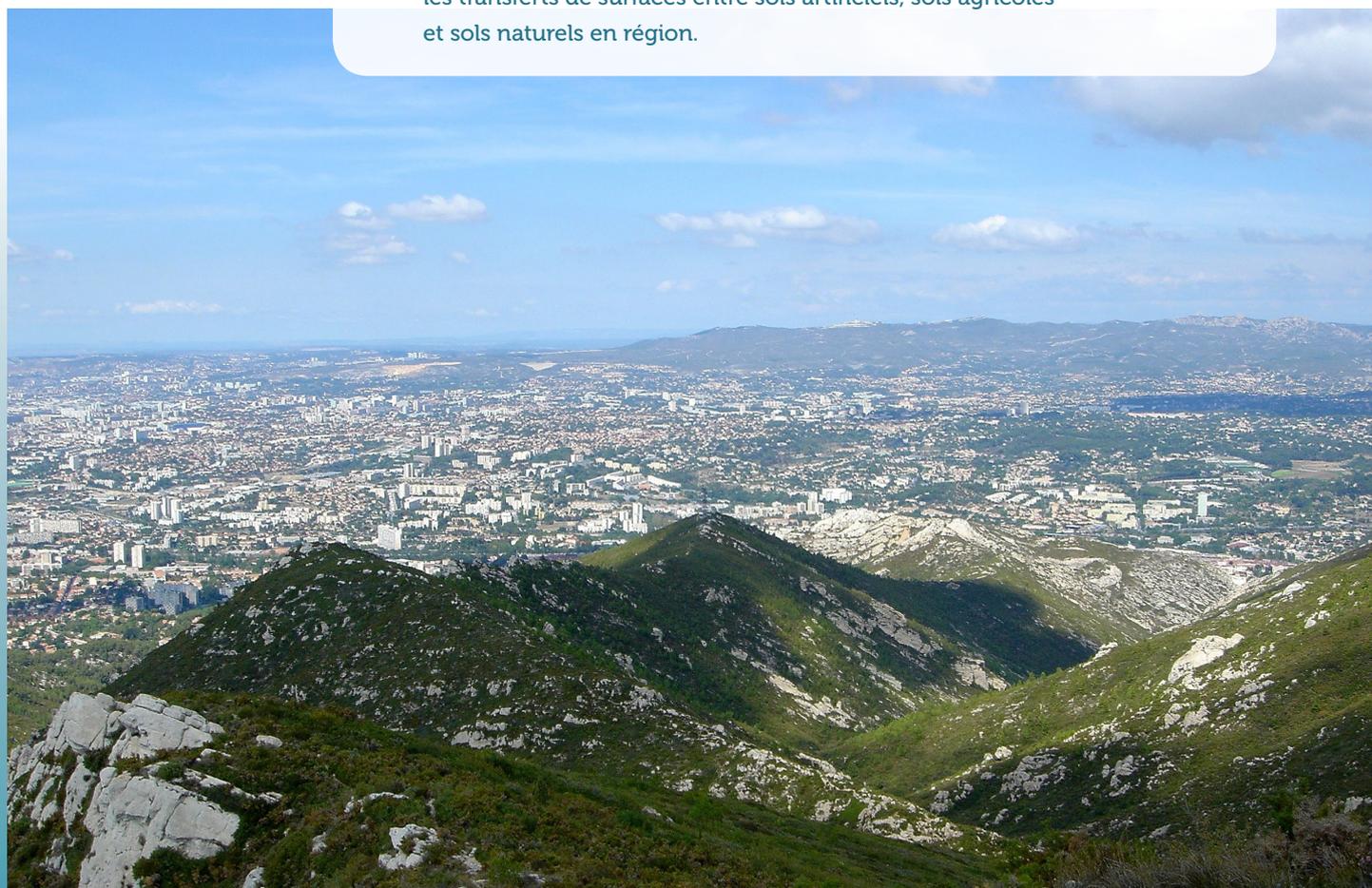
Dynamiques et pressions
sur la biodiversité

● L'ARTIFICIALISATION DU TERRITOIRE correspond à la perte d'espaces naturels ou semi-naturels et de terres agricoles au profit d'espaces dits artificiels qui correspondent aux zones urbanisées (tissu urbain continu ou discontinu, bâti diffus), aux zones industrielles ou commerciales, mais aussi aux zones aménagées pour le sport et les loisirs, aux réseaux d'infrastructures routières, décharges, carrières et aux espaces verts urbains.

C'est une pression forte sur la biodiversité qui entraîne la consommation de milieux naturels et de terres agricoles. Elle a pour conséquence la destruction de ces espaces et s'accompagne d'une fragmentation et d'un cloisonnement des milieux naturels.

ARPE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
AGENCE RÉGIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT
AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ
arpe-arb.org

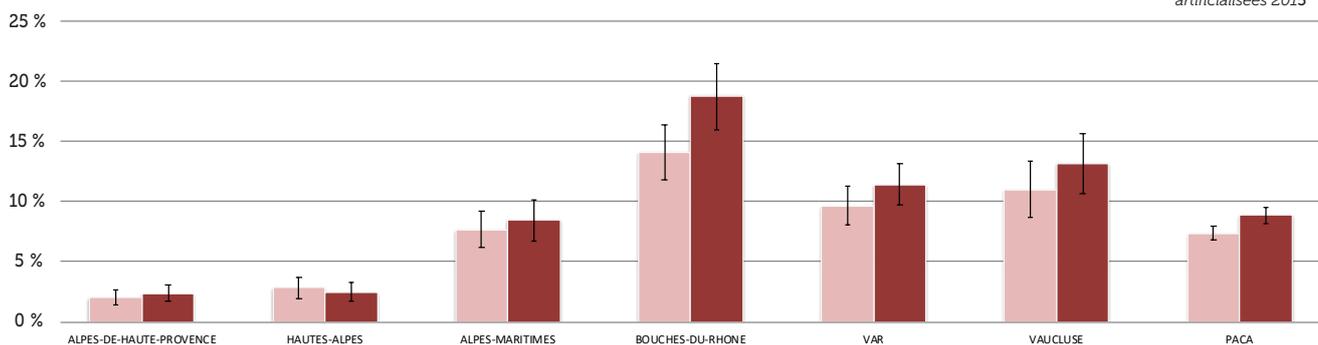
- ❖ L'indicateur quantifie entre deux années de production de la base de données de référence :
- la part de sols artificiels en région et par département ;
 - les transferts de surfaces entre sols artificiels, sols agricoles et sols naturels en région.



Résultats

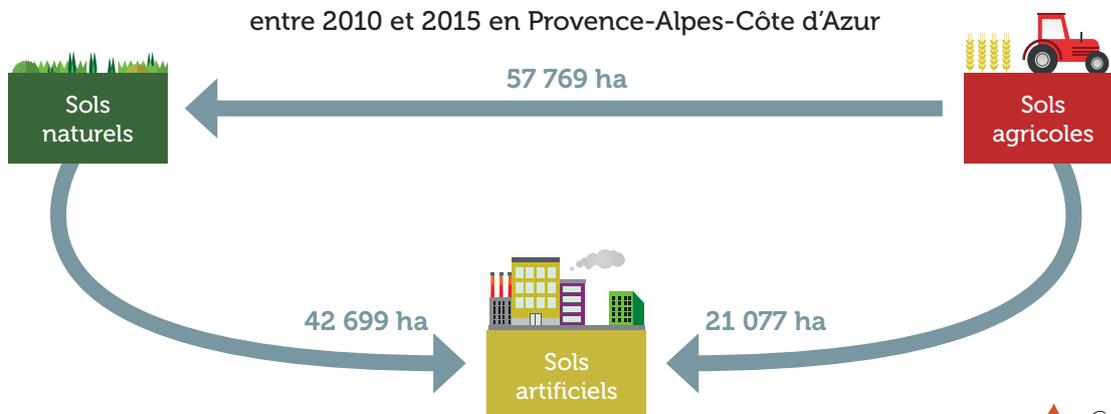
Évolution de l'artificialisation des sols entre 2010 et 2015 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

■ Part des surfaces artificialisées 2010
■ Part des surfaces artificialisées 2015



▲ Graphique 1

Transferts de surfaces des principaux types d'occupation du sol entre 2010 et 2015 en Provence-Alpes-Côte d'Azur



▲ Graphique 2

Méthode

[données sources, mode de calcul / signification possible des tendances de l'indicateur]

La proportion de sols artificiels et les transferts d'occupation du sol sont analysés et calculés entre deux années de production à partir de la base de données de références Teruti-Lucas du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. L'enquête Teruti Lucas est réalisée chaque année par les services statistiques du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Un échantillon de points du territoire est déterminé à partir des tirages sur photos aériennes. Des visites sur le terrain ou des recoupements de fichiers administratifs permettent ensuite d'attribuer un mode d'occupation du sol à chaque point. Teruti fait référence à une nomenclature physique d'occupation des sols, tenant compte de l'usage qui détaille notamment les différents types de productions agricoles. La méthodologie de sondage permet un calcul d'intervalles de confiances. Un point enquêté représente 170 ha.

Les sols artificiels correspondent à tous les espaces dédiés à l'utilisation humaine, hors agricoles, forestiers ou en eau. Les sols agricoles correspondent aux sols cultivés (cultures permanentes, prairies temporaires, vignes etc.) et les surfaces toujours en herbe. Les sols naturels correspondent aux sols boisés, aux

landes, friches, maquis, garrigues, zones humides et sous les eaux. Les 50 postes de la nomenclature sont disponibles au plus fin au niveau du département, mais avec des fortes incertitudes sur les postes les moins fréquents.

Le taux d'artificialisation correspond à : (surface de sols artificiels (à l'échelle souhaitée)) / surface totale) * 100

Le tableau interactif du site https://stats.agriculture.gouv.fr/disar-web/disaron/W_0008/detail.disar, permet de comparer l'évolution de l'occupation du sol en 3 classes sur la zone géographique choisie.

Les transferts de surface au sein des sols artificiels, des sols agricoles et des sols naturels ne sont pas pris en compte.

Une augmentation des sols artificiels correspond à une perte en sols naturels et agricoles.

Une stagnation des sols artificiels correspondrait à une meilleure maîtrise de l'extension urbaine et serait le signe d'une meilleure cohérence entre les politiques d'aménagement du territoire et les politiques de préservation de la biodiversité.

Analyse de la situation actuelle

En 2015, les sols artificiels représentent 8,84 % du territoire régional. La moyenne nationale est de 9,4 %. Les départements des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse et du Var, sont nettement au-dessus des moyennes régionales et nationales et ont les **parts de sols artificiels les plus élevées en région** (respectivement 18,7 %, 13,2 % et 11,4 %). Les Alpes-Maritimes se situent dans la moyenne régionale (8,4 %). Les Alpes-de-Haute Provence et les Hautes-Alpes sont en dessous de la moyenne régionale. Les 3 départements les plus artificialisés ont une artificialisation qui progresse plus rapidement que dans les autres départements entre 2010 et 2015. (cf. graphique 1).

Ils comptaient déjà entre 2006 et 2014 parmi les départements de France qui se sont le plus artificialisés. La **croissance démographique** sur ces territoires a induit des besoins en espace pour l'habitat et les activités économiques.

L'extension de l'artificialisation entre 2010 et 2015 s'est effectuée aux dépens de **21 077 hectares de sols agricoles et 42 699 hectares des sols naturels**. Les sols naturels apparaissent les plus impactés par l'artificialisation.

En outre une forte proportion des sols agricoles est en voie de renaturation : 57 769 ha ont ainsi muté en sols naturels (cf. graphique 2).

En plus des **impacts négatifs sur les espèces et les milieux**, l'artificialisation a des conséquences négatives sur les **services liés au cycle de l'eau** (infiltration des eaux pluviales, prévention des inondations par exemple), à **l'atténuation des changements climatiques** ou encore sur le **cadre de vie**.

Fiabilité

[limites en termes d'utilité et de précision]

L'indicateur permet de suivre la dynamique d'artificialisation et de quantifier les transferts d'occupation du sol à l'échelle régionale.

La marge d'erreur liée à la base de données de référence ne permet pas de descendre à plus grande échelle (départements, territoires d'ECPI, communes).

Pour mieux évaluer l'impact sur la biodiversité, des catégories pourraient être créées distinguant l'origine des espaces qui ont muté : espaces agricole intensif, espace agricole permanent extensif – prairies de fauche, pâturage.

Des divergences sur la mesure et l'évolution des superficies artificialisées peuvent apparaître en fonction de la base de données de référence utilisée. Celles-ci s'expliquent en particulier par le type de mesure (photo satellite, sondage statistique ou photo aérienne) et par l'identification de ce qui est mesuré (d'une base de données de référence à l'autre les postes d'occupation du sol ne sont pas nécessairement comparables).

Chaque source d'information possède des avantages et des faiblesses.

Le sondage statistique Teruti-Lucas a l'avantage de fournir des résultats avec une périodicité courte, de décrire plus finement l'occupation fonctionnelle des sols, et de permettre le calcul de marge d'erreur. Il demeure la référence au niveau national.

Références (sources d'informations) :

- Données Teruti en ligne : https://stats.agriculture.gouv.fr/disar-web/disaron/W_0008/detail/disar
- Agreste Primeur – Utilisation du territoire, numéro 326, juillet 2015
- Évaluation scientifique d'indicateurs de biodiversité FRB - I-BD², indicateur n°4. Artificialisation du territoire métropolitain, juillet 2016.

Rédaction : Corinne Dragone, Xavier Bray, ARPE-ARB.
Décembre 2018.